

# CHARTRE D'OUVERTURE INTERNATIONALE

*Mobilité sortante et entrante des élèves*

**L'INSTITUT CADENELLE** ayant son siège **134, boulevard des Libérateurs CS 80105, 13376 MARSEILLE CEDEX 12**.... et représenté par le directeur général **Bruno Charbonnier.**, ci-après dénommé « **L'INSTITUT CADENELLE** »

Et

**L'association à but non-lucratif AFS PACA**, (association affiliée à la Fédération nationale AFS Vivre Sans Frontière) ayant son siège au **Centre social Mer & Colline - Boulevard de la Verrerie, 13008 Marseille**, ayant reçu l'agrément des associations complémentaires de l'enseignement public et représentée par son Président **Sarah Kouider.**, ci-après dénommée « **AFS PACA** »

## PRÉAMBULE

**AFS PACA** et le **L'INSTITUT CADENELLE** ont, de par leur vocation éducative, leur volonté de contribuer à un meilleur vivre-ensemble et à la mobilité internationale des jeunes, une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous les élèves, et leur ancrage local, de nombreux points de convergence.

Le projet porté par l'association AFS est en cohérence avec les objectifs du lycée car :

- Il est complémentaire du projet pédagogique mis en œuvre par le lycée.
- Il s'inscrit dans une démarche de collaboration et démontre une volonté de réciprocité, les interlocuteurs et bénéficiaires sont clairement identifiés.
- Il donne lieu à des actions de sensibilisation, de formation, d'information, d'accompagnement et de communication.

Les coopérations européennes et internationales contribuent à donner du sens à l'apprentissage des langues comme outils de communication, en formant des citoyens ouverts sur le monde et les cultures.

## Article 1 - Objet de la Charte

Le **L'INSTITUT CADENELLE** et **AFS PACA** s'engagent à suivre les modalités prévues aux articles 3 et 4 afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article 2 de la présente convention.

## Article 2 - Définition du projet de coopération entre de **L'INSTITUT CADENELLE** et **AFS PACA**

Le projet de coopération entre **L'INSTITUT CADENELLE** et **AFS PACA** a pour objectif de :

- 1) Proposer aux élèves, étudiants et apprentis scolarisés dans l'établissement la possibilité d'un cursus pédagogique d'enseignement secondaire personnalisé, incluant une année de mobilité à l'étranger. Cette expérience sera dotée d'un accompagnement rigoureux tant par l'équipe du lycée que par l'équipe bénévole d'AFS PACA et fera l'objet d'une véritable valorisation au sein du cursus de l'élève.
- 2) Développer et faciliter l'accueil de lycéens étrangers inscrits à un programme AFS au sein de **L'INSTITUT CADENELLE** , dans une démarche d'ouverture internationale pour tous.
- 3) Mener ensemble une réflexion pour développer de nouveaux projets promouvant la mobilité apprenante, entrante et sortante, les échanges interculturels, tant au niveau du lycée que des filières d'enseignement supérieur proposées au lycée.

## Article 3 – Engagements de **L'INSTITUT CADENELLE**

Afin de réaliser le projet commun ci-dessus mentionné, **L'INSTITUT CADENELLE** s'engage à :

- 1) Faire connaître les programmes de mobilité proposés par AFS Vivre Sans Frontière en :
  - Relayant la diffusion des documents proposés par AFS auprès des élèves, des familles et de l'équipe pédagogique, par l'envoi de mails collectifs, l'utilisation de l'ENT et la mise à disposition des supports communication imprimés d'AFS dans les espaces d'information du lycée,
  - Faisant mention du partenariat sur le site internet du lycée et sur tout autre support de communication à destination des élèves et des familles édité par le lycée, en reprenant le logo AFS VSF et les textes de présentation à jour proposés par le service Communication d'AFS VSF.
- 2) Garantir aux élèves participant à un programme de mobilité la réintégration et la poursuite de leur cursus dans les meilleures conditions (attestations de mobilités, valorisation des acquis, soutien et conseil pour les inscriptions au baccalauréat et APB etc.).
- 3) Mettre en avant la diversité des pays de destination proposés par AFS Vivre Sans Frontière aux partants potentiels.
- 4) Diffuser les appels de recherche d'accueils bénévoles pour les lycéens étrangers participant à un programme AFS auprès des parents d'élèves.
- 5) Assurer un contact avec les bénévoles AFS en charge du départ des jeunes et de l'accueil de lycéens étrangers dans les processus de sélection, de préparation et de suivi des élèves.

## Article 4 - Engagements d'AFS PACA

De son côté, l'association AFS PACA s'engage à :

- 1) Fournir du matériel d'information sur les possibilités de départ et d'accueil.
- 2) Exonérer des frais d'inscription les participants aux programmes AFS.
- 3) Intervenir auprès des élèves, des professeurs ou des parents d'élèves pour sensibiliser et informer des bénéficiaires des programmes de mobilité à l'étranger
- 4) Assurer la présence d'un représentant AFS lors des journées portes-ouvertes du lycée ou autre manifestation (ex: Semaine des Langues Vivantes etc)

- 5) Communiquer à **L'INSTITUT CADENELLE** toute candidature reçue d'un jeune scolarisé dans ce lycée.
- 6) Accompagner et conseiller les élèves dans la recherche de fonds pour financer leur expérience.

#### Article 5 – Assurances

AFS Vivre Sans Frontière dispose d'une assurance en responsabilité civile souscrite auprès d'AXA FRANCE par la fédération AFS Vivre Sans Frontière couvrant ses activités et ses membres, par la police n° 20516012156087.

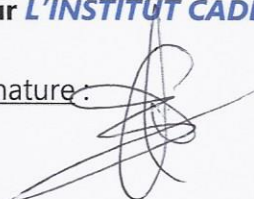
#### Article 6 - Résiliation

La présente charte pourra être résiliée, de plein droit après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. La dénonciation de la charte doit avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier. Elle pourra également intervenir dans le cas où les responsables de de **L'INSTITUT CADENELLE** ou d'AFS PACA feraient l'objet d'une procédure pénale ou si l'une de ces organisations était amenée à disparaître.

Fait en deux exemplaires,  
Le 20 janvier 2017 à Marseille

#### Pour **L'INSTITUT CADENELLE**

Signature :



Nom du représentant **Bruno Charbonnier**

Fonction du représentant Directeur Général

#### Pour AFS PACA

Signature :



Nom du représentant **Sarah Kouider**

Fonction du représentant Présidente AFS PACA